

Préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Composition de la commission des finances :

| | |
|------------------------|------------------------|
| Laurent BACHELARD | 1 ^{er} membre |
| René BARIONI | Rapporteur |
| Katia ANNEN | |
| Claudine BOVET | |
| Regina BOVET | |
| Valérie CORNAZ-ROVELLI | |
| Christian VERNEX | |
| Jeannette WEBER | |
| Isabelle WEGMANN | |

s'est réunie les 4 mai, 28 mai et 4 juin 2015.

Excusée : Katia Annen le 4 mai

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 28 mai.

Rappel

Comme il est mentionné à la page 1, ce préavis fait suite aux nos 28 (2012) et 56 (2014) et les montants déjà accordés par le Conseil communal s'élèvent respectivement à CHF 162'000.- et CHF 475'200.-.

Aspects financiers

a) Passage inférieur

1. Participation du Conseil régional

Comme le mentionne le courrier ci-annexé adressé à la municipalité de Gland le 16 avril dernier, le Conseil régional confirme son intention de participer au financement du nouveau passage inférieur mobilité douce, sous réserve de l'acceptation du cofinancement par le Conseil intercommunal. On ne peut toutefois pas s'attendre à une participation immédiate de sa part.

2. En cas de refus du préavis

La procédure en cours d'approbation des plans serait annulée. De plus, un nouveau projet de mise en conformité en lien avec la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) des accès devrait être déposé et le maintien du PI existant devrait être relancé par les CFF. En outre, cela reporterait vraisemblablement les travaux (passage inférieur, rehaussement des quais,

Préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF

réaménagement de la gare, etc.) au-delà de 2020 en raison des nombreux chantiers prévus sur la ligne (voire 2030-2040 s'il fallait patienter jusqu'à la réalisation de la 4^{ème} voie...) Enfin, si l'on ajoute encore la perte de la subvention fédérale liée au projet d'agglomération, un tel refus aurait des conséquences financières indiscutables et inutiles.

3. Un seul ascenseur

La municipalité tient à préciser que ce n'est pas pour des raisons financières qu'il n'y a pas d'ascenseur côté sud, mais techniques (le respect des législations en vigueur rend obligatoire un ascenseur côté nord, ce qui n'est pas le cas côté lac où la pente de 6% est conforme aux différentes normes).

4. Frais collatéraux

Il est à noter que la construction du passage inférieur côté Jura nécessitera des emprises sur la place récemment réfectionnée. En effet, environ 700 m² seront concernés. A titre indicatif, la couche de finition (Scintiflex) a coûté CHF 45.-/m², sans compter les travaux préparatoires (études, préparation du terrain, etc.). En outre, pour permettre la réalisation du passage inférieur, l'abri à vélos devra être totalement démonté et reconstruit plus à l'est. Toutefois, et selon la municipalité, l'ensemble de ces frais est difficilement chiffrable.

b) Démolition des bâtiments ECA 674, 310, 842, 2029

Cette partie du préavis n'a suscité aucune question particulière, si ce n'est que les travaux de désamiantage s'élèvent à CHF 52'600.-.

c) Devis général

Comme le mentionne le préavis à la page 9, le montant demandé tient compte d'une somme de CHF 400'000.- prélevée sur le fonds « Développement durable », ainsi que de CHF 40'000.- provenant du fonds « Egouts ». Ces subventions internes permettent ainsi de réduire l'emprunt à CHF 6'845'640.-.

Enfin, il est à noter que ce montant ne tient pas compte de la participation du canton de Vaud (CHF 962'472.-) qui sera versée ultérieurement.

Avis de la commission des finances

La commission des finances est consciente que le site de la gare est un secteur stratégique pour la ville de Gland. Comme elle l'avait déjà mentionné précédemment, il est évident que le passage sous voies actuel ne permet plus de répondre aux exigences des usagers et que la réalisation d'un nouveau passage inférieur devient aujourd'hui indispensable.

Pour la COFIN, il ne fait aucun doute que la relation entre coûts et utilité est avantageuse.

Préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

vu - le préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;

ouï - le rapport de la commission des finances

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

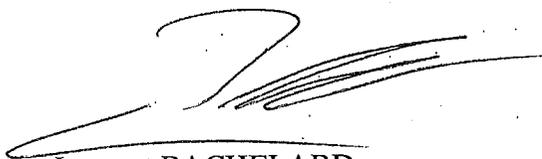
d é c i d e

I. - d'accorder le crédit de CHF 7'285'640.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;

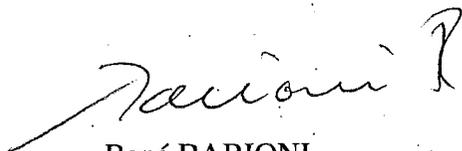
II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 6'845'640.-

III. - d'autoriser la municipalité à financer partiellement ce projet par le compte au bilan 9281.05 Réserve « Développement durable » sous la forme d'un prélèvement de CHF 400'000.-.

Préavis municipal n° 82 relatif à l'octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA no 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons deux-roues légers à la gare CFF



Laurent BACHELARD
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Claudine BOVET



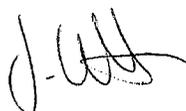
Regina BOVET



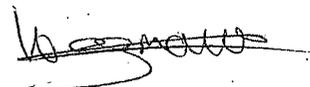
Valérie CORNAZ-ROVELLI



Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN

| | | | | | | |
|----------------------|----|----|-------------------|------|-----|-----|
| GC | IM | CG | Ville de Gland | SM | SJ | BO |
| TG | DC | OF | | SPOP | SBU | SIE |
| MR | | | | SC | RH | DC |
| | | | | Scan | | |
| REÇU LE 20 AVR. 2015 | | | | | | |

3043

Nyon, le 16 avril 2015 / PRM / PF / cm

Municipalité de Gland
Grand'Rue 38
Case postale 320
1196 Gland

Gare de Gland – nouveau passage inférieur mobilité douce

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par la présente, nous confirmons notre intention de participer au financement de l'ouvrage cité en tire, mesure n°31-5 du Grand Genève, sous réserve de l'acceptation du cofinancement par le Conseil intercommunal.

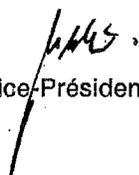
Toutefois, le Conseil régional est engagé dans un processus de construction d'un programme des investissements régionaux qui devrait être soumis au Conseil intercommunal de juin 2015 et ensuite à l'approbation des communes. Le projet de passage mobilité douce de la gare de Gand pourrait ainsi être présenté pour un cofinancement régional mi-2016, lors de l'entrée en force du concept des investissements.

Nous pourrions dans l'intervalle convenir ensemble des modalités financières partenariales dans une convention entre votre Autorité et le Conseil régional, sur la base des informations contenues dans le montage financier (tableau du 19 mars 2015) lorsque celui-ci sera arrêté.

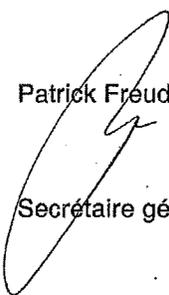
Comme indiqué plus haut, cette proposition reste bien évidemment à confirmer par le Conseil intercommunal le moment venu; mais dès aujourd'hui, elle vous permet de vous assurer de notre volonté d'engagement.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Daniel Rossellat


Vice-Président

Patrick Freudiger


Secrétaire général